

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 MAI 2023

Délibération n°2023.05.089

Contrat de ville-cohésion sociale : programmation des actions 2023

LE VINGT CINQ MAI DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 17 mai 2023

Secrétaire de Séance: Christophe DUHOUX

Membres en exercice: **75**
Nombre de présents: **52**
Nombre de pouvoirs: **12**
Nombre d'excusés: **6**
Nombre d'absents : **5**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Serge DAVID, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Jacky BONNET à Maud FOURRIER, Fadilla DAHMANI à Jérôme GRIMAL, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE, Gérard DESAPHY à Michaël LAVILLE, Jean-Luc FOUCHIER à Isabelle MOUFFLET, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique ARLOT, Patrick GRENIER à Michel ANDRIEUX, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Corinne MEYER, Gilbert PIERRE-JUSTIN à François ELIE, Jean-Philippe POUSSET à Gérard LEFEVRE,

Excusé(s):

Françoise COUTANT, Françoise DELAGE, Chantal DOYEN-MORANGE, Denis DUROCHER, Martine PINVILLE, Sophie FORT

Absent(s): Hélène GINGAST, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Annie MARC, Mireille RIOU, Frédéric CROS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230525-2023_05_89a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2023

Affichage : 02/06/2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2023

**DÉLIBÉRATION
N°2023.05.089**

Rapporteur : Monsieur ANDRIEUX

CONTRAT DE VILLE-COHESION SOCIALE : PROGRAMMATION DES ACTIONS 2023

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition :CITOYENNETÉ FACTEUR DE COHÉSION SOCIALE

Enjeux :[]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD Réduction des Inégalités : le contrat de ville a pour objectif de réduire les écarts socio-économiques constatés dans les quartiers les plus précaires et ceux du reste de l'agglomération.
ODD Partenariats : Piloter le contrat de ville dans la dynamique partenariale qui le fonde
ODD Egalité femmes hommes : Soutenir l'autonomie des femmes dans leur vie quotidienne

Vu les orientations du contrat de ville du GrandAngoulême signé le 22 avril 2015 ;
Vu les orientations de l'appel à projets contrat de ville 2023 ;
Vu les inscriptions décidées au budget primitif ;

Le Contrat de Ville constitue le cadre unique de mise en œuvre de la politique menée en direction des quartiers défavorisés de l'agglomération et de leurs habitants. Il répond aux enjeux de développement solidaire et de cohésion sociale de l'agglomération.

Le Contrat de Ville est un dispositif multipartenarial qui associe l'État, GrandAngoulême et les communes d'Angoulême, de Soyaux, de La Couronne, le Département et la Région ainsi qu'une large communauté d'acteurs (le Recteur d'Académie, les bailleurs sociaux, la CAF, Pôle Emploi...).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230525-2023_05_89a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2023

Affichage : 02/06/2023

Sur la base des critères de sélection définis par l'Etat (niveaux de revenus et taille du quartier), 5 quartiers ont été retenus pour bénéficier en priorité de l'animation et du développement du contrat de ville. Il s'agit de : Basseau-Grande Garenne, Bel Air-Grand-Font, Ma Campagne à Angoulême, le Champ de Manœuvres à Soyaux et L'Etang des Moines à La Couronne.

Le Contrat de ville allie les 3 dimensions du développement d'un quartier : économique, urbaine, sociale.

Le 1^{er} mars la conférence des financeurs du contrat de ville a examiné collégalement les projets pour échanger et harmoniser les avis. A l'issue de cette procédure et sur la base des dossiers complets et éligibles, il convient de décider de la programmation des premières actions 2023 relevant du Conseil.

Il convient également de décider des soutiens financiers à plusieurs projets de cohésion sociale relatifs à l'égalité femmes hommes, répondant aux enjeux du projet d'agglomération.

Projet	Porteur	Montant	Elus ne prenant pas part au vote
Connaître ses droits (convention 2021-2023)	Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles	15 000,00 €	
Lutte contre les violences sexuelles et sexistes	Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles	6 000,00 €	
Médiation sociale sur l'espace public (351 000,00 €) Partir en musiques à Noël (1 800,00 €)	OMEGA	352 800,00 €	Hélène GINGAST, Anne-Laure WILLAUMEZ, Annie MARC, Mireille RIOU, Frédéric CROS
Info Jeunes Mobile à Bel Air Grand Font et au Champ de Manœuvres	Centre Information Jeunesse	4 000,00 €	
Jardins : cultiver la solidarité	Association Régie Urbaine	2 000,00 €	
Femmes, actrices de changement	Association Régie Urbaine	4 000,00 €	
Une BD et au lit !	Cité Internationale de la Bande Dessinée	4 500, 00€	

Le montant total des attributions s'élève à 388 300,00 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230525-2023_05_89a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2023
Affichage : 02/06/2023

La subvention de 4 500 € accordée à la Cité Internationale de la Bande Dessinée pour le projet « une BD et au Lit » est répartie comme suit : 2 500 € au titre de l'aide au projet dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) «un Territoire de Culture et de Cohésion » et 2 000€ de bonus sur la dimension partenariale du projet dans un quartier politique de la ville.

Il est à noter que l'action de médiation sociale a bénéficié d'un acompte de 87 750 €.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial, par ces versements. Ainsi, Mesdames Hélène GINGAST, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Annie MARC, Mireille RIOU et Monsieur Frédéric CROS ne peuvent pas prendre part au débat et au vote.

Je vous propose :

D'APPROUVER la programmation des actions du contrat de ville telles que détaillées ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les documents et actes juridiques se rapportant à ces projets.

Pour : 64 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230525-2023_05_89a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2023

Affichage : 02/06/2023